

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

« TOT OU TARD »

Composition de la Commission ad hoc :

Présidente : Emmanuelle CARGNELLI

Membres : Josette GUERRIER – Claire ANDRIEUX – Frédéric VIENOT – Florent PATIN – Jean-Pierre PILLON

Lors du Conseil Municipal du 27 mars 2021 une commission ad hoc a été créée.

L'objet de cette commission ad hoc est de retracer le fonctionnement comptable de l'Association Tôt ou Tard et l'utilisation des subventions communales, et de savoir si les demandes de subventions de l'Association étaient sincères, durant la présidence de Madame Caroline PFLIEGER-LEGOUGE et Madame Aurore COLOMBET.

Huit réunions de la commission ont été nécessaires : le 10 avril 2021, le 29 mai 2021, le 23 juin 2021, le 16 décembre 2021, le 22 décembre 2021, le 18 janvier 2022, le 5 février 2022 et le 16 février 2022.

De nombreux courriers simples ou recommandés ont été adressés aux deux dernières présidentes de l'Association Tôt ou Tard, ainsi qu'à Monsieur Philippe MAILLET, trésorier de l'Association durant la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE. Madame PELTRET, trésorière de l'Association durant la présidence de Madame COLOMBET a été avisée de la création de la commission. Des mails ont également été échangés.

Un premier courrier en date du 12 avril 2021 a été adressé à Madame PFLIEGER-LEGOUGE et à Madame COLOMBET, sollicitant les relevés des différents comptes, ainsi que les copies des demandes de subventions.

(Annexe 1)

L'ensemble des documents sollicités ont été adressés par Madame COLOMBET courant mai.

Madame PFLIEGER-LEGOUGE a adressé une partie des documents sollicités courant mai également, des relevés bancaires étaient manquants et ont été transmis courant juin.

Suite à l'analyse de ces documents transmis, nous avons souhaité auditionner les présidentes et trésoriers des deux bureaux, afin d'éclaircir certains points quant au fonctionnement et la gestion financière de l'Association Tôt ou Tard.

Une demande de rencontre a été formulée suite à la réunion de la commission du 23 juin 2021, adressée par courrier en date du 15 juillet 2021.

Après de multiples relances et échanges la date du 16 décembre 2021 a été retenue.

Alors que cette date nous a été imposée, Madame PFLIEGER-LEGOUGE ne s'est pas présentée et ce sans explication, seuls Madame COLOMBET et Monsieur MAILLET étaient présents.

Les six membres de la commission ont pu entendre les deux anciens membres de l'Association Tôt ou Tard, poser des questions, et obtenir en partie des réponses.

Un courrier a été adressé en suite de la commission du 16 décembre 2021 par Madame PFLIEGER-LEGOUGE et Monsieur MAILLET, accompagné de documents sollicités auprès de Monsieur MAILLET. Le courrier a été écarté car adressé hors délai, les documents ont été pris en compte.

Par souci d'équité, la commission a également auditionné Monsieur le Maire le 18 janvier 2022.

Un travail important de saisie et de consolidation des données des relevés de comptes a été effectué. La synthèse est jointe en annexe sous forme de graphique, avec distinction des deux périodes de présidence.

(Annexe 2)

Il apparaît que lors de la présentation des résultats aux adhérents et à la Municipalité, les chiffres restitués ne mentionnaient pas la trésorerie réelle de l'Association. La présentation de ces résultats ne s'est donc pas faite dans la transparence et la sincérité.

Il y a une volonté affichée lors de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE de ne pas toucher à la « réserve », comme s'il s'agissait d'un « héritage » à conserver et à transmettre. Durant cette même période, l'Association n'a jamais été déficitaire, une partie des demandes de subventions conséquentes chaque année non consommée est venue compléter cette réserve.

Le graphique de synthèse fait clairement apparaître une marge importante, voire très importante entre les dépenses réelles de l'Association et l'état de sa trésorerie.

Il est précisé que durant cette période l'Association a dû gérer la mise en place des TAP et la création d'un CLAE. (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)

Monsieur MAILLET, trésorier lors de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE, a confirmé lors de son audition, que sans les subventions municipales, le bilan n'aurait pas été à l'équilibre.

Madame COLOMBET a repris la présidence de l'Association en suite de Madame PFLIEGER-LEGOUGE le 27 juin 2017.

Elle nous a indiqué que la passation a été succincte sur les aspects financiers. Très peu d'informations ont été échangées sur ce sujet. Le nouveau bureau s'est principalement attaché au fonctionnement quotidien de l'Association.

Durant cette période la réserve financière de l'Association a progressivement diminué.

Les demandes de subventions municipales ont été moindres à compter de la présidence de Madame COLOMBET et de la suppression du CLAE à la rentrée scolaire 2018.

Lors de l'audition de Monsieur le Maire, celui-ci nous indique que suite à la mise en place des TAP à la rentrée scolaire en 2014, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter en 2015 le montant des subventions attribuées à l'Association, dans la mesure où une augmentation conséquente du coût des services proposées aux familles était prévisible.

La Municipalité a décidé de reconduire le montant des subventions les années suivantes, au vu des bilans présentés par l'Association.

Suite au travail de la commission ad hoc, il apparaît que les bilans qui étaient présentés par l'Association étaient incomplets et tronqués.

Le montant de la trésorerie en « réserve » de l'Association n'a jamais été mentionnée ni présentée.

Lors de l'étude des relevés de comptes que nous avons effectuée sur la période de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE, nous n'avons pas réussi à faire la correspondance, même approximative avec les bilans financiers présentés.

Monsieur MAILLET a indiqué lors de son audition que le trop-perçu de subvention n'avait pas été intégré dans le bilan financier présenté.

Lors de la reprise de la garderie à la rentrée scolaire 2019 par la Municipalité, aucun élément comptable n'a été transmis par l'Association et ce malgré de nombreuses sollicitations.

Lors de l'audition de Madame COLOMBET le 16 décembre 2021, cette dernière nous a précisé que les statuts de l'Association et en accord avec la Loi, prévoient bien la possibilité de reverser à d'autres Associations et Fonds Publics les sommes restantes.

Cependant il est important de préciser qu'à aucun moment le montant de la trésorerie, ou pour le moins une estimation de celui-ci, n'a été relaté sur le procès-verbal lors de l'AG de dissolution.

Conclusions

Il est avéré que lors de la présentation des résultats aux adhérents et à la Municipalité, les chiffres restitués ne mentionnaient pas la trésorerie réelle de l'Association.

La présentation de ces résultats ne s'est donc pas faite dans la transparence et la sincérité et ce durant les deux présidences.

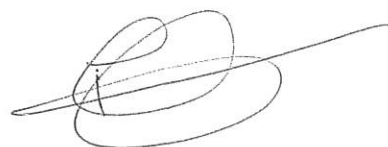
Lors de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE, le trésorier a précisé qu'il ne faisait pas apparaître le trop-perçu de subvention dans les bilans.

Lors de la passation des bureaux précédents, avant reprise par la Municipalité, la trésorerie de l'Association Tôt ou Tard se transmettait intégralement de bureau en bureau.

Ce qui n'a pas été le cas en 2019 au moment de la reprise de la gestion de la garderie par la Mairie.


Les sommes restantes (27 000 €uros au total) n'ayant pu être engrangées que par un apport d'argent public, nous proposons qu'une demande de restitution partielle ou totale soit formulée auprès du Sou des Ecoles et de la Coopérative Scolaire de l'école SPINOSA.

La Présidente et rapporteur : Emmanuelle CARGNELLI



Les membres :

Josette GUERRIER



Claire ANDRIEUX



Frédéric VIENOT



Florent PATIN



Jean-Pierre PILLON

